



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0013

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0014

N° de feuillet :

3. Présentation et adoption du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice financier 2022

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 242 de la loi de finances de 2019 dispose que le « CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Après la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Claude LAMBERT présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2022.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré au moyen d'une note brève et synthétique telle qu'annexée à la présente délibération, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dany ZOTTER, Adjoint au Maire, après avoir délibéré,

- **DONNE** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice financier 2022 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		479 882,01		1 592 914,87		2 072 796,88
Opérations Exercice	3 614 182,30	2 091 732,49	3 983 748,52	4 864 653,97	7 597 930,82	6 956 386,46
Totaux	3 614 182,30	2 571 614,50	3 983 748,52	6 457 568,84	7 597 930,82	9 029 183,34
Résultats clôture	1 042 567,80			2 473 820,32		1 431 252,52
Restes à réaliser	222 606,02	709 386,29				486 780,27
Totaux cumulés	3 614 182,30	2 571 614,50	3 983 748,52	6 457 568,84	7 597 930,82	9 029 183,34
Résultats définitifs	555 787,53			2 473 820,32		1 918 032,59

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2022 et la note y relative.

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 2 (M. Specht + 1 procuration
de Mme Daull-Entz)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023



ID : 067-216704585-20230322-2023DEL_0014-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0015

N° de feuillet :

4. Affectation du résultat / Budget

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 au vu du Compte Financier Unique de l'exercice financier 2022.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :

- Budget excédent de : 2 473 820,32 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) la somme de 1 431 252,52 €,
- DECIDE d'affecter au compte 1068 (Excédent fonctionnement capitalisé) la somme de 1 042 567,80 €.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0016

N° de feuillet :

5. Contributions directes : fixation des taux

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 23 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	21,69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	18,09 %

A compter de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts. Le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2017 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale amorcée par la loi de finances pour 2018.

Le Conseil Municipal avait fixé le taux de cet impôt à :

Taxe d'Habitation	4,32 %
-------------------	--------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SE PRONONCE sur un maintien des taux susvisés, à savoir :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	21,69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	18,09 %
Taxe d'Habitation	4,32 %

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0017

N° de feuillet :

6. Budget Primitif 2023

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal au moyen d'une note brève et synthétique telle qu'annexée à la présente délibération, le Budget Primitif 2023 se résumant comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Dépenses de Fonctionnement 5 880 000,00 €
Recettes de Fonctionnement 5 880 000,00 €

Dépenses d'Investissement 4 171 000,00 €
Recettes d'Investissement 4 171 000,00 €

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 1 647 886,52 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget 2023 et la note y relative,
- ARRETE les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 1 647 886,52 €.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0018

N° de feuillet :

7. Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le PPI, outil de programmation des investissements envisagés pour les trois ans à venir, tient compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

En se basant sur les informations financières de la collectivité, il renseigne sur la faisabilité des investissements communaux.

C'est un document prospectif de référence, non seulement pour les élus mais aussi pour la population, qui doit être révisé chaque année en fonction des évolutions des investissements.

DEPENSES	2023	2024	2025	2026
Capital des emprunts	Voir Budget primitif 2023	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Avance Remboursable - Intracting		170 000,00	160 000,00	143 450,00
Subventions d'équipements (associations et particuliers)		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Acquisitions foncières		350 000,00	300 000,00	250 000,00
Travaux de réseaux (voirie, électricité)		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Rénovation énergétique des bâtiments communaux et autres travaux de bâtiments		400 000,00	200 000,00	100 000,00
Désimperméabilisation et végétalisation		80 000,00		
Coeur de ville				100 000,00
Prévention et sécurité (vidéo surveillance)			50 000,00	50 000,00
Culture		100 000,00		
Sport pour tous		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Cimetière		40 000,00		
TOTAL		1 490 000,00	1 060 000,00	993 450,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le PPI tel qu'il est présenté.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 067-216704585-20230322-2023DEL_0018-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0019

N° de feuillet :

8. Tarifs municipaux : compléments

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mai 2020, ce dernier a délégué au Maire le pouvoir de fixer les tarifs municipaux à l'exception des droits de place présentant un caractère fiscal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ce dernier a décidé :

1) de fixer les tarifs de locations du Cosec à savoir :

- Pour les manifestations sportives :
 - o Occupation sans douche : 6 € / heure
 - o Occupations avec douche : 8 € / heure
- Pour les manifestations extra-sportives :
 - o Associations locales : 350 € / journée
 - o Entreprises locales : 750 € / journée
 - o Associations ou entreprises extérieures : 1 500 € / journée

2) D'instaurer un forfait « four » pour la location du Cosec et la Salle Robert Kaeufling : 30 € / journée

Le Conseil Municipal,

- PREND acte des tarifs susmentionnés.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0020

N° de feuillet :

9. Convention avec l'Association APOIN

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association APOIN pour les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés.

Cette année, il est envisagé également de recourir aux services APOIN pour le fauchage et l'élagage des chemins forestiers, propriété de la commune.

Il est proposé que la nouvelle convention annuelle porte sur une intervention estimée à 1 686 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2023, pour un montant prévisionnel de 18 546 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0021

N° de feuillet :

10. Convention avec l'Association UTILECO

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association Utiléco pour des travaux de manutention et liés aux espaces verts.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est proposé que la nouvelle convention annuelle porte sur une intervention estimée à 150 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2023, pour un montant prévisionnel de 3 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0022

N° de feuillet :

11. Cession des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Club House du Stade, différents équipements (aérotherme, lampes LED) sont éligibles aux CEE.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le CEE repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Ces derniers ont notamment la possibilité d'acheter des CEE auprès d'autres acteurs (Collectivités, courtiers,...)

Après mise en concurrence, l'offre mieux-disante est celle la société Capital Energy pour un montant de rachat estimé à 10 659,53 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession des CEE issus des travaux du Club House du Stade à la société Capital Energy pour un montant estimé à 10 659,53 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0023

N° de feuillet :

12. Adhésion à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH) permet l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique. Elle ne réalise pas d'achat pour revente mais met seulement à disposition un ensemble de marchés négociés et optimisés pour le compte de ses adhérents.

Il est envisagé d'adhérer dans un premier temps uniquement pour le marché « services d'impression – achat et locations de matériels d'impression bureautiques, prestations de services associés ».

La mise à disposition des catalogues de produits disponibles dans le cadre de ces marchés se fait de façon unitaire, marché par marché.

Cette mise à disposition nécessite une adhésion à chaque marché, selon les modalités suivantes :

- Services d'impression – achat et locations de matériels d'impression bureautiques, prestations de services associés : 100 € HT/an, tous lots confondus.

L'adhésion à un marché proposé par CAIH n'emporte pas exclusivité d'achat auprès du titulaire de chaque marché mis à disposition. La Commune disposera donc toujours de sa liberté de stratégie d'achat actuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'adhésion de la Commune à l'association CAIH selon les modalités susmentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants et notamment les conventions de services afférentes à chaque marché.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0024

N° de feuillet :

13. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour la réalisation de contrôles réglementaires

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres ou d'autre entités juridiques, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régit les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la réalisation de contrôles réglementaires des équipements électriques, de désenfumage, des extincteurs ainsi que des systèmes de sécurité incendie (S.S.I).

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier des nouvelles consultations mises en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 067-216704585-20230322-2023DEL_0024-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0025

N° de feuillet :

14. Mise en oeuvre de la procédure pour le renouvellement des baux de chasse

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les baux actuels des chasses communales expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Issus de la loi locale du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse, les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement donnent mandat à la commune pour relouer les chasses au nom et pour le compte de la collectivité des propriétaires fonciers.

A) Mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse

Concernant le mode de consultation des propriétaires fonciers, deux options sont envisageables :

- soit les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local (affichage en Mairie, publication par voie de presse...)
- soit les propriétaires fonciers sont consultés par écrit

La commune souhaite récupérer le loyer de la chasse en vue de continuer à entretenir les chemins forestiers (élagage, fauchage des abords).

B) Exercice du droit de réserve

Lorsqu'une commune possède des terrains situés sur un autre ban communal et dont l'exercice du droit de chasse est susceptible d'être réservé, il appartient au Conseil Municipal de décider si la commune se réserve ou pas l'exercice du droit de chasse sur ses terrains.

L'article L.429-4 du Code de l'environnement dispose que le propriétaire peut se réserver le droit de chasse sur les terrains d'une contenance de 25 ha au moins d'un seul tenant, et sur les lacs et étangs d'une superficie de 5 ha au moins.

La commune de Schweighouse n'est pas concernée par cette disposition.

C) Création de la Commission Consultative Communale de Chasse

La commission consultative communale de la chasse doit être créée, elle est composée comme suit :

- le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- le lieutenant de l'ouvèterie territorialement compétent ou, en cas d'empêchement, un autre lieutenant de l'ouvèterie du Bas-Rhin,
- un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers,
- postérieurement à la nouvelle location, le locataire du ou des lots concernés ou son représentant.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

D) Délimitation du lot de chasse

Il est envisagé de conserver un seul unique lot de chasse en conservant peu ou prou la même surface de chasse.

Par ailleurs, il existait une interdiction d'organiser des battues les samedis, dimanches et jours fériés dans un corridor correspondant au parcours de santé qui sera maintenue.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE la consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse par écrit,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'organisation de ladite consultation,
- AUTORISE, sous réserve des résultats de la consultation ci-évoquée, Monsieur le Maire d'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune,
- AUTORISE la création de la Commission Consultative Communale de la Chasse et de la commission de location,
- DESIGNER Messieurs Michel CHRISTMANN et Yves FRITZINGER, conseillers municipaux, en tant que membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse,
- DECIDE de conserver un lot de chasse unique.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 067-216704585-20230322-2023DEL_0025-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0026

N° de feuillet :

15. Construction d'un City Stade

Madame Aurélie KREUTZBERGER, Conseillère Municipale Déléguée, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé de construire un City Stade sur la plaine de jeux située en contrebas du Centre Culturel et Sportif « Robert Kaeufling ».

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les travaux consistent en la création d'un City Stade comprenant des équipements permettant la pratique du basketball, football et handball.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 100 K € HT.

Dans le cadre notamment du plan « 5000 terrains de sport », les communes peuvent bénéficier de subventions de l'Agence Nationale du Sport. Les subventions sont gérées par l'Education Nationale.

Le taux de subvention escompté s'élève à 40 % au titre du plan précité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'Etat ainsi qu'auprès de tout partenaire susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0027

N° de feuillet :

16. Complément à la demande de subvention pour le parking ouest de l'école - rue du Moulin

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 25 janvier 2023, ce dernier avait approuvé le projet de désimperméabilisation du parking ouest de l'école – rue du Moulin et autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions associées.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Or dans l'intervalle, les services du Conseil Régional du Grand Est ont indiqué que la commune est également éligible au dispositif « anticiper le manque d'eau et les sécheresses ».

Il est dès lors envisagé de solliciter des subventions au travers du Fonds vert, du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et du dispositif « anticiper le manque d'eau et les sécheresses ».

Le taux de subvention escompté s'élève à 30 % au titre du Fonds vert ; 30 % au titre de l'AERM et 20 % au titre de la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'Etat (Fonds vert), de l'AERM et de la Région Grand Est susceptibles de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0028

N° de feuillet :

17. Achat de parcelles appartenant à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- en date du 30 septembre 2022, une déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles sises à Schweighouse-sur-Moder, lieudit « Birkenwaeldel », cadastrées section 51 n°178/48 (d'une superficie de 412 m² en zone Ub), section 51 n°320/218 (d'une superficie de 206 m² en zone Ub) et 50 n°177/48 (d'une superficie de 30 m² en zone Ub), appartenant à la SCI Clos du Faubourg, ayant pour représentant Monsieur Patrick RANZENBERGER, a été reçue en Mairie.

- par délibération en date du 19 novembre 2022, ce dernier avait autorisé l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace à acquérir deux terrains des trois terrains cadastrés section 51 n°178/48 et section 51 n°320/218 et approuvé les dispositions de la convention de portage y afférent, la Commune s'engageant à rembourser à l'EPF d'Alsace, chaque année, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, les frais de gestion du bien et à la fin de la période de portage à rembourser les différents postes financiers résiduels (prix principal d'acquisition, les frais de gestion et des frais de portage restants dus à la date de cession).

- par courrier en date du 27 février 2023, l'Etablissement Public Foncier d'Alsace a signifié, après négociations, à la SCI Clos du Faubourg, son accord pour l'achat des parcelles sises à Schweighouse-sur-Moder, lieudit « Birkenwaeldel », cadastrées sections 51 n°178/48, 320/218 ainsi que la parcelle n°50 n°177/48 pour un prix total de 84 240 € TTC.

Il est envisagé des lors de racheter les deux parcelles cadastrées sections 51 n°178/48, 320/218 en vue d'y implanter des logements sociaux ainsi que la parcelle section 50 n°177/48 à l'EPF d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le rachat à l'EPF d'Alsace des trois parcelles susmentionnées au prix de 84 240 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 (Mme Barbier, M. Schweyer + 1 procuration de M. Fritzinger, Mme Krauth-Hetzel)

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0029

N° de feuillet :

18. Acquisition d'un immeuble sis au 4 rue des Tailleurs

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'acquérir le bien situé 4 rue des Tailleurs appartenant à Madame Paulette LUGENBUHL ainsi qu'aux héritiers de Monsieur Pierre LUGENBUHL.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il signale que le bien a été mis en vente par la famille et qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir ce bien cadastré section 2 n°106 avec une contenance de 8,54 ares.

Il indique qu'il a proposé à la famille, après estimation des Domaines, un prix d'acquisition de 280 000 € qui a été acceptée par cette dernière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir le bien référencé ci-dessus à Madame Paulette LUGENBUHL ainsi qu'aux héritiers de Monsieur Pierre LUGENBUHL au prix de 280 000 €,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0030

N° de feuillet :

19. Modification d'une délibération : cession foncière avec la CAH : zone d'activités secteur Zinseltal et rue du Ried

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 5 décembre 2018, ce dernier avait notamment décider de céder,

- La parcelle cadastrée section 52 n°128/1, d'une superficie d'environ 1,50 are, secteur ZINSEL, au prix de 4 300 € net de taxe,
- Une emprise à détacher de la parcelle cadastrée section 52 n° 129, secteur ZINSEL, d'une superficie d'environ 0,20 are (à préciser par procès-verbal d'arpentage), au prix de 2 500 € l'are net de taxe,
- La parcelle cadastrée section 53 n°102, d'une superficie de 0,77 are, sise rue du Ried, à l'euro symbolique.

La CAH prenant en charge les frais d'acte notarié.

Après échanges avec les services de la CAH, il convient de modifier cette délibération en précisant que ces cessions s'opèrent au profit de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et de corriger la mention *parcelle cadastrée section 53 n°102, d'une superficie de 0,77 are, sise rue du Ried* en la mention *parcelle cadastrée section 53 n°103/1, d'une superficie de 0,79 are, sise rue du Ried*.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- MODIFIE la délibération en date du 5 décembre 2018 susvisé selon les modalités ci-exposées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0031

N° de feuillet :

20. Projet de lutte contre les inondations et renaturation des cours d'eau (Aménagement du BV du Jaegerbaechel)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article R.181-38 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le SDEA.

Cette demande d'autorisation environnementale s'inscrit dans le cadre du projet de lutte contre les inondations et la renaturation des cours d'eau sur les communes de Morschwiller, Dauendorf, Uhlwiller, Ohlungen, Wintershouse et Schweighouse-sur-Moder.

L'ouverture de l'enquête publique se déroulera dans la commune du lundi 27 février 2023 jusqu'au mercredi 29 mars 2023 inclusivement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SDEA.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0032

N° de feuillet :

21. Adhésion de la commune au dispositif "Commune Nature" édition 2023

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que l'utilisation de produits phytosanitaires constitue une source de pollution importante en eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » édition 2023 et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics. La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien de gestion des espaces communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » édition 2023 au titre de la démarche « Eau et Biodiversité » mise en œuvre par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0033

N° de feuillet :

22. Frais d'écolage 2022/2023

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickael EPPINGER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que :

- d'une part, les Communes ont l'obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la Commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la Commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville. Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil Municipal est appelé à se prononcer chaque année.

- d'autre part, les Communes ont l'obligation de participer aux frais de fonctionnement d'une école lorsqu'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2022-2023 par élève à :

- 1 548 € par élève de classe maternelle,
- 555 € par élève de classe élémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DETERMINE les forfaits communaux à hauteur 555 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 548 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2022/2023,
- ATTRIBUE les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse-sur-Moder, au titre de l'année scolaire 2022/2023,

	Maternelles	Elémentaires
Coût des écoles publiques (hors subventions et amortissements)	Marelle : 247 680 €	Moulin : 148 185 €
Effectifs 2022/2023 total (hors ABCM)	160	267
Forfait communal	1 548 €/élève	555 €/élève
Effectif élèves de Schweighouse ABCM	11	19
Subvention Collectif Bilingue	17 028 €	
Subvention ABCM Zweisprechichkeit		10 545 €

- SOLLICITE auprès des communes concernées, le paiement de frais d'écologie.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à procéder au mandatement des contributions et subventions, solliciter le paiement et à signer les conventions financières correspondantes.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 067-216704585-20230322-2023DEL_0033-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0034

N° de feuillet :

23. Subvention à la Muse

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Muse a sollicité une subvention annuelle auprès de la Commune de Schweighouse pour l'année scolaire 2022/2023. A ce jour, 71 élèves de la Commune fréquentent l'association.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La participation de fonctionnement de 255 € par élève et par année correspond aux coûts réels de fonctionnement engendrés par l'école.

Au total, cela représente une subvention de 18 105 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 18 105 € pour 2023 à l'association La Muse,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0035

N° de feuillet :

24. Subvention au Site scolaire Marelle-Moulin - classes vertes à la Hoube et à Quieux

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickael EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la directrice du Site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au projet :

- « classe verte à la Maison des Aliziers à la Hoube » qui a eu lieu du 30 janvier 2023 au 3 février 2023 et qui concerne 48 élèves de Schweighouse,
- « classe verte au Centre le Bel Air à Le Haut de Quieux 88210 SAULCY » qui a eu lieu du 6 au 10 février 2023 et qui concerne 51 élèves de Schweighouse.

Il propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 2 160 € au titre de la classe verte à la Maison des Aliziers à la Hoube et un montant de 2 295 € au titre de la classe verte au Centre le Bel Air à Le Haut de Quieux 88210 SAULCY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 160 € concernant le projet « classe verte à la Hoube »,
- APPROUVE le versement de la somme de 2 295 € concernant le projet « classe verte à Quieux »,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0036

N° de feuillet :

25. Subvention à l'épicerie solidaire la Bou'Sol

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que l'épicerie solidaire Bou'Sol propose à ses bénéficiaires d'acquérir des produits alimentaires et d'hygiène moyennant une contribution modique soit 10 % de la valeur marchande des produits, pour une période déterminée et leur propose un accompagnement social individuel ainsi que des ateliers pédagogiques (gestion budgétaire, cours de cuisine, etc).

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses missions, les communes de Schweighouse-sur-Moder et Haguenau ont conclu une convention de partenariat matériel et financier avec la Bou'Sol.

Dans le prolongement de cette convention en date du 24 mars 2021, il a été versé, par la commune, une subvention de 8 922 € au titre de l'exercice 2022.

Afin de perpétuer l'action de la commune en faveur des personnes en difficulté sociale, la Bou'sol percevra un acompte de 4 600 € au titre de l'exercice 2023, somme qui sera ajustée en cours d'année au prorata de la valeur globale des paniers délivrés aux bénéficiaires domiciliés sur le ban de chaque commune.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la subvention accordée à l'épicerie solidaire la Bou'Sol au titre de l'exercice 2023.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0037

N° de feuillet :

26. Subvention au Faceco "pour les victimes du séisme en Turquie et en Syrie"

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la population turque et syrienne a été durement touchée par des séismes dévastateurs début février 2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est envisagé de verser au Faceco, 2 000 € pour les victimes de ces séismes.

Le Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), créé en 2013, est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 000 € au Faceco selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0038

N° de feuillet :

27. Subvention au Football Club de Schweighouse-sur-Moder

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le FCS pour une participation financière concernant l'acquisition d'un but de foot transportable chiffrée à 2 129,60 € TTC et la confection d'un placard fixe en panneaux mélaminés dans l'espace lavage des vestiaires s'élevant à 5 046,00 € TTC.

Selon usage, les équipements sportifs sont subventionnés à hauteur de 15 % et pour la confection d'un mobilier, une subvention d'investissement de 15 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 076,34 € au FCS Sportive sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0039

N° de feuillet :

28. Subvention à l'Union Cycliste de Haguenau

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le Prix des Vallons (course cycliste) de Schweighouse-sur-Moder aura lieu le week-end de Pentecôte 2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La course est organisée par l'Union Cycliste de Haguenau.

Au vu de l'engagement de l'association pour que la course se déroule dans les meilleures conditions possibles, il propose de verser une subvention à hauteur de 2 500 € sous réserve que la manifestation ait lieu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 500 € à l'Union Cycliste de Haguenau sous réserve de l'organisation effective de la manifestation,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0040

N° de feuillet :

29. Subvention à l'Association d'Histoire et de Généalogie

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'Association d'Histoire et de Généalogie pour une participation financière pour l'achat de matériel suite à leur exposition « Les Malgré-Nous » d'octobre 2022.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 150 € à l'Association d'Histoire et de Généalogie sur présentation de la facture acquittée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0041

N° de feuillet :

30. Subvention à l'Association Réseau d'Animation Intercommunale (RAI)

Madame Aurélie KREUTZBERGER, Conseillère Municipale Déléguée, informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal des Jeunes participera à une sortie proposée par le RAI qui aura lieu le

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

17 et 18 avril 2023. Cette sortie débutera avec une visite de la CeA le matin puis direction du centre de vacances « La Jeunesse Heureuse » à Lalaye (près de Villé).

Le coût du séjour est de 15 € par personne. Il y aura 8 jeunes du Conseil Municipal des Jeunes de Schweighouse-sur-Moder et 1 accompagnatrice.

Il est envisagé de verser au RAI, une subvention de 135 € pour participer aux frais de déplacements ainsi qu'au frais repas des participants ci-évoqués.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 135 € au RAI.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :